

immédiatement instituée pour savoir pourquoi un immeuble seulement avait été touché. Par suite de discussions entre ARMCO Canada Limited, Quadrex Canada Limited, DuBarry Construction Ltée et la SCHL, on a convenu d'adopter une méthode de renforcement qui a été appliquée. Aucun autre problème n'est donc prévu dans ce domaine.

Toutefois, les propriétaires se préoccupent des problèmes de condensation et des instances ont été formulées par l'Association des propriétaires. En somme, le problème est d'atténuer l'humidité excessive créée par des conditions normales de vie dans des maisons hermétiquement scellées. Une méthode qu'on pourrait utiliser serait d'aérer les maisons en ouvrant périodiquement les fenêtres et

les portes, mais cette façon d'agir ne plaît guère ordinairement aux propriétaires. Dans huit des unités présentant les plus graves défauts, on fait l'essai d'un système mécanique d'aération. Jusqu'ici, on ne sait pas encore si le problème a été réglé dans la mesure possible dans ces maisons chauffées à l'électricité. Le constructeur, les propriétaires et les représentants de la SCHL ont tenu une réunion le 26 février et une autre le 2 mars à laquelle assistait également le bureau de l'Association des propriétaires de maisons.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 16 du soir.)
